

JANVIER 2019



**JE TRAVAILLE
DONC
JE SUIS CGT**



Il faut sauver le soldat MACRON

JOURNAL DES ELUS ET MANDATES CGT AU CE DONC

Déclaration CGT

Dans ce numéro :

- P 1 Déclaration CGT
- P 2 Vie du CE
- P 3 Projet immobilier Orléans
- P 4 Suite déclaration CGT

La CGT va commencer cette déclaration préalable par une citation, de surcroît de Stéphane Richard :

"Je crois qu'il va falloir qu'on entende la colère qui s'est manifestée, la frustration qu'elle exprime aussi, que ce soit à l'occasion peut-être de la fin de l'année ou des négociations salariales qui doivent se tenir"

"En tout état de cause, nous aurons des négociations salariales au premier trimestre 2019".

A la CGT nous entendons donc les vœux du président et nous espérons qu'ils seront suivis de faits et d'augmentations concrètes durant la négociation des NAO qui va bientôt commencer. Pour rappel, en 2018, c'est une augmentation de plus de 7 % du niveau des dividendes à Orange, et accroissement de plus de 2,5 % des salaires des hauts cadres dirigeants alors que dans le même temps l'augmentation moyenne des salariés suite à la décision unilatérale de la direction n'était que de 1,2 %. La politique du MEDEF de « modération salariale » menée depuis de nombreuses années est pourtant une des causes principales du mouvement des Gilets Jaunes.

Pour se faire un peu de publicité et aider à sauver le soldat Macron, Orange a annoncé le versement d'une prime de solidarité à certains salariés, mais dans des conditions tellement obscures que nous n'avons pas le droit d'avoir le détail des bénéficiaires (par entité, hommes/femmes, par statut, etc...) et encore moins dans cet état dans l'état qu'est DEF où nous n'avons droit à aucun chiffre.



... Suite page 4

Vie du CE :

Elections partielles CHSCT

Suite à des départs pour raisons multiples, se sont déroulées des élections partielles dans 3 CHSCT. Un siège SUD au SCO, un siège CFDT à la DOMP et un siège CGT à l'AD.

Prime de solidarité aux salariés du CE

Les élus du CE, à l'exception de ceux de la CFE-CGC ont voté une prime de solidarité aux salariés du CE. Contrairement à la direction Orange, tous les salariés du CE recevront une prime uniforme de 1000 € hormis le directeur. Pour ce dernier, la décision sera prise ultérieurement.

Sous-traitance PRO PME

Régulièrement les élus du CE réclament l'inscription de la question économique de PRO PME à l'ordre du jour du CE. La direction y répond rarement favorablement, ou alors par des données clairsemées.

Devant cet état de fait nous avons demandé à travers une résolution le passage en information au CE de février 2019 sur les points suivants concernant la sous-traitance PRO PME:

- ◆ Un bilan sous forme de comparatif entre les flux par activité traités en interne sur les années 2017/2018 vs les flux traités par activité en externe.
- ◆ Le nombre d'ETP sur ces mêmes années par activité sous traitée.

- ◆ Les différents recours à la sous-traitance par l'entreprise en lien avec la nature des activités et métiers sous-traités
- ◆ Les impacts sur l'emploi
- ◆ Les modes contractuels
- ◆ La politique achat de l'entreprise et sa politique de responsabilité sociale
- ◆ Les activités en voie d'être sous-traitées
- ◆ Les activités ré-internalisées et les impacts sur le repositionnement des salariés et l'évolution de leurs missions
- ◆ Les plans de formation associés
- ◆ La reconnaissance professionnelle

Ces données sont systématiquement écartées, ou trop succinctes, des présentations économiques, pourtant obligatoires selon le code du travail.

Une nouvelle fois la direction botte en touche. Elle ne veut pas mettre la résolution au vote sous prétexte qu'elle n'avait pas été mise à l'ordre du jour du CE.

La CGT s'interroge fortement et nous l'avons fait savoir en séance, faudra t-il en arriver à faire constater l'entrave au bon fonctionnement du CE ?

La direction semble toutefois prête à mettre le point à l'ordre du jour d'un prochain CE mais ce n'est pas sûr. Pour assurer le coup, les élus demandent un CE extraordinaire sur le sujet.

A suivre !!!



New Orléans ? Bienvenue au pays du jazz !!! Vous ne saurez plus sur quel pied danser !!!

En France, en 2019, différents projets immobiliers se profilent et se concrétisent. La CGT ne conteste pas ce type de projet à priori. Ils pourraient permettre de meilleures conditions de travail et accéder à un environnement de travail écoresponsable et plus agréable que nos vieux bâtiments.

Mais ne nous trompons pas, l'objectif principal d'une entreprise comme Orange, c'est de faire encore plus de profits. L'aménagement mis en place dans différentes villes permet d'économiser sur les loyers notamment avec la mise en place "d'espaces partagés ouverts". Cela permet aussi d'augmenter la productivité et par la même, de faire toujours plus de profit.

C'est bien connu les patrons n'appellent jamais le profit par son nom. Il est vrai aussi que l'écologie ou l'écologisme dans ce cas-là est bien plus attrayant comme argument que « réduire les coûts » ou « augmenter les profits ». Le projet orléanais ne fait pas exception à la règle.

Lors de la commission HSCT nous avons expliqué que la direction prenait le problème à l'envers et en parfaite contradiction avec les préconisations INRS (ED 773) et les normes AFNOR (EF 35-102). En effet au lieu de partir des besoins (travail prescrit et réel), en ne tenant pas compte des attentes de chaque service, l'entreprise décide d'abord de construire un bâtiment en mesurant, à la louche, les surfaces nécessaires et ensuite réfléchir com-

ment y caser tout le monde. Pas très logique en termes de qualité d'environnement de travail.

Concernant les futurs occupants du bâtiment B de Fleury, nous sommes inquiets malgré les propos rassurants et l'annonce d'une enveloppe de 1,7 M€.

Nous vous rappelons quelques points de la résolution votée à l'unanimité au CE d'août 2018:

« Les élus souhaitent que ce projet ne soit pas une manière détournée d'augmenter le nombre de mètres carrés en open space ni de mettre en place le desk sharing (bureau partagé).

Les élus CGT demandent :

- *Le respect des préconisations INRS et AFNOR en ce qui concerne la conception des lieux de travail*
- *Un parking suffisamment dimensionné, en sachant que les parcs relais TRAM sont saturés*
- *Le maintien d'une restauration collective pour le personnel restant sur les anciens sites*
- *Le respect des normes INRS en matière de surface par poste de travail et par salarié*
- *Le respect des normes à destination des personnes à mobilité réduite*
- *De façon plus générale, l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés.* »

Pour la CGT, aucune garantie n'est donnée par la direction pour répondre favorablement à cette demande unanime des organisations syndicales. C'est pourquoi la CGT votera contre.

Pour information, malgré l'unanimité des OS en Août et l'absence de garantie de la direction, CFE-CGC et la CFDT ont voté pour le projet et SUD s'est abstenu.

La CGT ne comprend pas ce revirement de position.



Déclaration CGT

Suite :

Pour essayer de donner le change, le gouvernement a inventé le grand débat. A la CGT nous avons des idées pour améliorer le quotidien de la population, chez Orange comme pour tous les autres, et nous n'avons pas attendu un pseudo "grand débat" pour les mettre sur la place publique.

- ♦ La hausse immédiate du SMIC à 1800€ et des minima sociaux
- ♦ L'augmentation générale des salaires, du point d'indice pour les fonctionnaires et des pensions
- ♦ La Ré indexation des salaires, des pensions et des retraites sur le coût de la vie
- ♦ Le retrait du projet de régime universel de retraite par point.
- ♦ Le retour à une retraite pleine et entière à 60 ans.
- ♦ Le développement de tous les services publics
- ♦ L'abrogation des réformes qui détricotent le droit du travail et la protection des salariés
- ♦ La baisse de la TVA sur les produits de première nécessité.

A tous cela et sans exhaustivité, la CGT ajoutera pour notre entreprise : la ré internalisation des activités sous traitées et de leurs salariés (réseau, boutiques, centre d'appels, etc...).

C'est dans ce contexte que la CGT appelle tous les salariés à la grève le 5 février 2019 et chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire pour la satisfaction des revendications.



Je souhaite prendre contact

Nom - Prénom :
Adresse personnelle :
Entreprise - service :
Téléphone : Courriel :

Bulletin à retourner à :

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - Montreuil Cedex
Tel : 01 48 18 54 00, fede@cgt-fapt.fr
www.cgt-fapt.fr

Je souhaite me syndiquer

BULLETIN DE SYNDICALISATION

Vos élu-e-s Cgt :

Brigitte Baud, Houda David, Gaëlle Durand, Agnès Lignoux, Pierre Longuemare, Martial Ott, Jean Louis Renaud, Gilles Tranier

Représentant syndical Cgt :

Patrice Morin

Rejoignez le site Cgt du CEDONC grâce à ce flash code.

<http://www.cgt-ceftdonc.fr>

Retrouvez les prestations ASC du CE DO NC, votre compte salarié et les prestations CCUES sur :

<http://www.ce-orange.fr>

